



à compléter par la chancellerie

NUMÉRO : I23.007

TH 672114

DÉPOSÉE LE : 30.10.2023

ATTRIBUTION À : TOURISME

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU :
30.10.2023

Lieu et date : Les Hauts-Geneveys, le 28 octobre 2023

Au nom du ou des groupe/s : -

Auteur ou premier signataire : Francis Krähenbühl

Autres signataires (prénoms, noms) : Jonathan Amstutz, Filipe Dias, Mary-Claude Fallet, Claudine Geiser, Grégoire Matthey, Suzanne Matthey, Julien Petese, Gilbert Soguel

Interpellation

Qui pilote le projet de la Vue-des-Alpes ?

Texte :

Samedi 28 octobre dernier, la population était invitée par la Commune de Val-de-Ruz et le Parc Chasseral à des marches-débats pour discuter de « *l'utilisation actuelle du site [de la Vue-des-Alpes], de son devenir et de ses potentialités d'usage ou d'aménagement.* » Les résultats de ces marches-débats sont censés « *orienter [...] les projets à venir [...].* »

Cette initiative suscite plusieurs questions :

- Les communiqués de presse invitant la population à cette « *démarche participative* » mentionnent la Commune comme organisatrice de cette journée. Or le Parc Chasseral a communiqué sur cette démarche avant la Commune. Qui en est réellement l'initiateur ?

L'interpellation :

- est déposée par écrit à la chancellerie.



Qui pilote le projet de la Vue-des-Alpes ?

- Le comité d'action du projet de développement du site est aujourd'hui composé de conseillers communaux, avec donc la Commune en tant que chef de projet, entourée d'experts en matière d'hébergement, de restauration ou encore de tourisme. Dans tous les échanges avec le législatif et ses commissions, notamment la CGF, il n'a jamais été question d'une démarche participative impliquant les citoyens qui viendraient « *orienter les projets à venir*. »
 - Pourquoi ce soudain changement de cap, pas anodin du tout ?
 - Qu'attend-on concrètement d'une consultation de la population ? Quelles promesses ont été faites aux participants à ces marches-débats concernant leurs propositions ?
 - Quand on parle d'*orienter les projets à venir* ; considère-t-on que le groupe d'experts n'est pas suffisamment compétent pour construire un projet viable durablement ?
- On entend aussi dire que la Ville de La Chaux-de-Fonds a montré un vif intérêt à participer à ces débats. Qu'en est-il ?

Cette démarche laisse craindre qu'on cherche, des personnes et/ou des collectivités, à se greffer sur un projet prometteur pour se l'approprier - du moins partiellement - ou en tirer bénéfice, alors que jusqu'ici, on avait le sentiment que la Commune avait fait tout juste, qu'elle le pilotait avec rigueur et efficacité. Toute forme de parasitage, si tant est qu'on peut l'appeler ainsi, ne pourra donc qu'apporter de la confusion, voire semer le désordre dans sa mise en place. Notre souhait est que la Commune reste maîtresse de ce projet crucial pour son avenir en tant qu'écorégion, d'où cette interpellation.